

Le bulletin municipal

COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS



Janv
2024
N°1

Chers concitoyens,

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite mes meilleurs vœux pour l'année 2024, qui sera encore pleine de projets, en association avec le conseil, les associations, les bénévoles et les administrés.

Le projet de la voie verte s'étoffe avec une extension de cheminement pour un total de 7 km. Un échange de chemins est en cours pour que vous puissiez admirer les méandres de la rivière, en amont de la Suippe. Puis pour faire une boucle en sécurité, vous pourrez prendre l'ancienne déviation jusqu'au château d'eau, rejoindre la salle des fêtes et franchir la future passerelle qui sera mise en place pendant les vacances d'été pour rejoindre en liaison douce la voie SNCF désaffectée.

Autre sujet multigénérationnel, la commune a sollicité le Grand Reims pour qu'elle puisse accueillir une maison de séniors (2 X 8 appartements) et une micro-crèche, dans la zone commerciale, près des terrains de jeux.

Deux futurs lotissements ont reçu leur permis de lotir pour recevoir 40 maisons, ce qui fera augmenter la population et aussi le nombre d'enfants pour nos écoles.

Suite au dérèglement climatique, nous observons de plus en plus de sinistres dans les villages de France dus aux inondations, aux canicules, aux tempêtes de grêles, de vents, de neige ... Avec la meilleur volonté, les pompiers du SDISS 51, ne pourront faire face numériquement. Donc pour l'avenir, nous souhaitons mettre en place une réserve communale de sécurité civile. Elle ne sera pas en concurrence avec les pompiers mais en complémentarité sur d'autres missions. Les bénévoles n'auront ni visite médicale, ni de limite d'âge. Le but sera que chaque volontaire soit utile à son poste et corresponde à ses compétences. N'attendons pas toujours tout de la société, mais mobilisons nous pour avoir un groupe de bénévoles prêt à faire face sur ces éléments extraordinaires. Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons formalisé les démarches administratives.

N'hésitez pas à pousser la porte de la maison des services, les deux agents sont opérationnels pour vous accueillir dans les meilleures conditions. Leurs éventails d'actions sont très larges, elles vous renseigneront ou vous aideront dans vos démarches.

Le Maire, Damien Girard

- Admission en non-valeur

Le Maire présente une demande d'admission en non-valeur, suite à l'envoi par la Trésorerie de Fismes d'une liste des pièces à présenter en non-valeur. Il s'agit de recouvrements qui se relèvent impossibles suite à une combinaison infructueuse d'actes. Le montant global représente 600,32 € pour des impayés de 2018 à 2020. Le Maire estime que ce n'est pas à la collectivité de se substituer aux créanciers débiteurs. Le Conseil Municipal décide de ne pas autoriser ces pertes sur créances irrécouvrables et leur admission en non-valeur pour le montant total. Il demande à la Trésorerie de Fismes de poursuivre les actes auprès des débiteurs afin de recouvrer les sommes dues.

ADOPTÉ : à la majorité des membres présents, 16 POUR et 2 ABSTENTIONS.

- Achat des parcelles X6 et X7

Le Maire expose que dans le cadre du projet de cheminement piéton dans la continuité de la voie verte, afin de créer un bouclage de la commune, il convient d'acquérir les parcelles X6 et X7, sis le Pont Chaton :

- Parcelle X6 : superficie de 3 930 m² dont un étang et un abris de jardin, pour un montant de 24 000 €
- Parcelle X7 : 1 445 m², pour un montant de 1 800 €

Il est précisé que la commune prendra à sa charge les frais notariaux et de géomètres liés à cette vente.

Le Conseil Municipal décide l'achat des 2 parcelles.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 18 POUR.

Conseils Municipaux des 21 décembre 2023 et 23 janvier 2024 :

- Admission en non-valeur
- Achat parcelles X6 et X7
- Projet de Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)
- Rétrocession du gymnase
- Maîtrise d'œuvre : Réhabilitation du gymnase
- Demandes subventions CUGR et Région Grand Est
- Projet de développement - Zone commerciale « Les Platanes »
- Demande de transfert - Fond de soutien CUGR
- Echange de terrains
- Végétalisation cimetièrre
- Portage de livres CMJ
- Gestion Biodéchets
- Maison des services
- Noël CCAS enfants/ainés
- Don sapins
- Etat civil 2023
- Sainte Barbe
- Jardins communaux
- Visite ministérielle
- Cérémonie nouveaux arrivants
- Analyse d'eau
- Soirée Saint Patrick
- SLP Judo
- ASTTRES
- Cinéligue
- Team ados et ALSH hiver
- Démarchage domicile
- Reims Business

**Prochain Conseil
Municipal le 22
février 2024 à
19h45 à la Mairie.**

**Prochain Conseil
Municipal des
Jeunes le 23 février
2024 à 19h à la
Mairie.**

- Projet de Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)

Le Maire souhaite moderniser la sécurité civile, il souligne que la sécurité civile est l'affaire de tous. La loi du 13 août 2014 rappelle que si l'Etat est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale. Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une réserve citoyenne, fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire. La mise en place de cette réserve citoyenne est au cœur des démarches participatives et de développement citoyen souhaitées et portées par la municipalité. Elle offre, aux bénévoles qui apportent leur aide à la commune, la protection assurancielle de la collectivité pour cette activité. Ces derniers sont sollicités ponctuellement par la commune pour des actions de sauvegarde, tels que le soutien et l'assistance de la population en situation de crise. Cette réserve ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. Pilotée par un élu délégué désigné par arrêté municipal, la RCSC sera placée sous la gestion du Maire.

Les réservistes seront recrutés sans condition d'âge ou de condition physique. Ils seront signataires de la Charte de la réserve civique et d'un engagement à servir dans la réserve communale de 1 à 5 ans renouvelable. Leur accès dans la RCSC leur permettra d'être formés PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1) et de bénéficier de recyclages réguliers et d'autres formations.

Plus généralement, les missions, l'organisation et le fonctionnement de la RCSC seront précisés par arrêté du maire, dans le cadre d'un règlement intérieur de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC). Le principe d'implication et d'action des réservistes est le bénévolat pur.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la création de la RCSC et d'autoriser le Maire à fixer toutes les règles entourant la gestion de ce nouveau service public.

Le Conseil Municipal décide de créer la « Réserve Communale de Sécurité Civile de la commune de Pontfaverger-M. ».

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 18 POUR.

- Rétrocession du gymnase de Pontfaverger-M.

Le Grand Reims nous propose un projet d'acte pour la cession amiable des terrains sur lesquels est implanté le gymnase de Pontfaverger-M., rue de Nayeux, ainsi que les meubles, équipements et accessoires qui y sont attachés.

Les terrains concernés sont les parcelles cadastrées AC600 (6a36ca), AC613 (9a54ca) et AC617 (4a54ca). Cette cession est consentie à titre gratuit.

Pour information, la valeur vénale du bien a été évaluée par les Domaines à 170 000 €. La commune de Pontfaverger-M accepte de reprendre ce bien dans l'état où il se trouve sans pouvoir prétendre au versement d'indemnité.

Il est précisé que la commune supportera les frais résultants de cette cession. Cette délibération complète la délibération n°28/2022 du 05 juillet 2022.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 18 POUR.

- Maîtrise d'œuvre – Réhabilitation du gymnase

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour la bonne exécution du projet de réhabilitation du gymnase de Pontfaverger-M., de désigner un maître d'œuvre. Le Maire soumet au Conseil Municipal, les propositions techniques et financières reçues. Le Conseil Municipal décide d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase de Pontfaverger-M., au bureau d'étude Symbiose Ingénierie, représenté par M LEROY Philippe, 8 allée des Monts de Champagne 51100 REIMS. Le taux de rémunération retenu est de 9.75% du montant prévisionnel des travaux HT. Montant prévisionnel des travaux de 500 000€ HT X 9.75 % = 48 760,20 € HT soit 58 512,24 € TTC

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 18 POUR.

Présents au Conseil Municipal :

- BESSON Dominique
- BRAU François-Xavier
- BUAT Frédérique
- CERCEAU Sophie (pouvoir transmis 23.01)
- CLAUDE Ludovic (pouvoir transmis 21.12)
- COURTY Aline (pouvoir transmis 23.01)
- COUSINAT Karen (pouvoir transmis 21.12)
- DELAVACQUERIE Nathalie
- DEMONGEOT Benoît
- ETCHEVERRY Marie-France
- GAPE Amélie (pouvoir transmis 23.01)
- GIRARD Amaury
- GIRARD Damien
- GOUYON Emmanuel
- LANOTTE Frédéric
- LECLERC Manuel (pouvoir transmis 21.12)
- MAHUT Corinne (pouvoir transmis 23.01)
- PRÉVOST Dany (pouvoir transmis 21.12)
- USALUPPI Mélodie (pouvoir transmis 23.01)

Bibliothèque municipale

Horaires habituels
d'ouverture :

- Mardi de 10h à 12h
- Mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Vendredi de 16h à 18h30
- Samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 16h

Catalogue en ligne
<http://pontfaverger-moronvilliers-pom.c3rb.org/>

- Demandes subventions CUGR et Région Grand Est

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de cheminement piéton, en continuité de la voie verte, afin de réaliser un bouclage de la commune. Ce projet comporte l'achat de deux terrains et d'un étang (parcelles X6 et X7), pour une superficie totale de 5 375 m² ainsi que la mise en place d'une passerelle afin de traverser la Suipe. Ce projet contribue à la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel de la commune. La commune de Pontfaverger-M. souhaite soutenir le développement du sport, des déplacements doux, le tout dans un paysage préservé et respectueux de l'environnement.

L'ensemble de ce projet est estimé à 50 140 € HT. Le Maire propose de solliciter les dispositifs d'aides financières au patrimoine naturel :

- de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Ainsi, le Grand Reims pourrait participer à ce projet favorable à la biodiversité, au paysage et au patrimoine naturel.
- le dispositif de soutien de la Région Grand Est. Ce projet contribue à la préservation des espaces naturels et favorise le développement du vélo et de la marche.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 18 POUR.

- Projet de développement - Zone commerciale « Les Platanes »

Le Maire expose que la zone commerciale « Les Platanes » peine à se développer, que beaucoup de terrains restent vides. Afin de dynamiser cette zone et de favoriser son développement, le Maire propose que, pour l'attractivité du village et de la zone commerciale « Les Platanes », soient pris en compte les projets suivants, à défaut de projets purement commerciaux :

- La microcrèche « L'Ile ô Calins », gérée par l'Association « Gavroche » de Pontfaverger-M. souhaite développer un projet d'une nouvelle structure sur Pontfaverger-M. et pourrait envisager la construction d'un bâtiment sur un terrain de la zone commerciale.
- La commune de Pontfaverger-M. souhaite lancer un projet de maison des seniors par un porteur de projet et propose l'implantation de ce projet sur un terrain de la zone commerciale.

La parcelle AD 604 d'une superficie de 3555 m² répondrait à ces besoins au cœur du village. La zone commerciale « Les Platanes » relevant de la compétence du Grand Reims, le Maire souhaite porter à sa connaissance ces projets de développement. Ces implantations permettraient également de tendre vers l'équilibre financier de cette zone

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 18 POUR.

- Demande de transfert – Fond de soutien aux investissements communaux 2022-2024

Le Maire rappelle la demande de subvention dans le cadre du fond de soutien aux investissements communaux 2022-2024, relatif à la création d'une voie verte sur le territoire de Pontfaverger-M.

Le Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 a décidé d'accorder une subvention de 84 000 € pour la réalisation de ce projet. Le Maire expose qu'après réception de toutes les subventions obtenues, il s'avère que nous avons obtenu un total cumulé de 80 % de subventions de la part de la Région Grand Est et de la DETR. Afin de ne pas perdre le bénéfice du fond de soutien aux investissements communaux de la CUGR, le Maire propose de solliciter le Grand Reims pour un transfert de celui-ci sur un autre projet structurant mené par la commune : l'achat d'un terrain de la zone commerciale pour la construction d'une micro-crèche et d'une maison des seniors. Le terrain envisagé serait la parcelle AD 604 d'une superficie de 3 555 m². Ces 2 projets permettraient de répondre à une attente de la population et d'accueillir de nouveaux services d'intérêt intercommunal.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 18 POUR.

- Echange de terrains

Le Maire rappelle le projet de cheminement piéton le long de la Suipe de Pontfaverger-M.

Ce projet nécessite un échange de terrains entre la commune de Pontfaverger-M et le Groupement Forestier du Bois des Fosses et/ou le GFA de la Noue des Vins, représenté par M THOMAS Bruno.

La commune a fait appel à un géomètre afin de border le cheminement piéton et le Maire propose d'acter ces échanges par une délibération. La commune propose d'échanger les parcelles AE 370 pour 10a 80ca, ancien CR désaffecté dit « de Moronvilliers à Epoye », et AE 369 pour 1ha 28a 53ca, ancien CR désaffecté dit « de Châlons-sur-Marne » au profit du GFA de la Noue des Vins avec les parcelles suivantes, appartenant au Groupement Forestier du Bois des Fosses. Le Maire propose de charger Me CAILTEAUX de formaliser cet échange et précise que les frais liés à cet échange seront à la charge de la commune. Par ailleurs, le Maire précise que le droit de chasse est attribué sur l'ensemble de ces parcelles à M THOMAS Bruno en contrepartie du fauchage du cheminement piéton, à minima 2 fois par an. Il bénéficie à cette occasion de l'autorisation d'emprunter le chemin avec un matériel de fauchage.

Le Conseil Municipal décide d'accepter les conditions de cet échange, comme précisées ci-dessus.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 19 POUR.

Végétalisation du cimetière en cours

L'alternative douce au désherbage

1ère zone d'essai



Vos pots de fleurs, vos jardinières ou autres doivent être déposés sur les pierres tombales uniquement. Merci de laisser les allées entièrement libres.

Enherber pour ne pas désherber. Merci de ne pas marcher sur les végétaux mis en place. Nous comptons sur votre collaboration.

La commune expérimente la végétalisation au cimetière. Pour rappel les produits phytosanitaires sont interdits depuis 2022. Cette démarche se réalise dans cette 1ère zone appelée canton 1 et dans l'allée riveraine appelée Saint-Brice, par la mise en place de végétaux et de pelouse. Cette expérimentation permettra de répondre aux 4 objectifs suivants :

- ☞ limiter les coûts et les interventions d'entretien,
- ☞ maîtriser la pousse spontanée de végétaux,
- ☞ réduire les ruissellements,
- ☞ et offrir un espace de mémoire toujours mieux entretenu et préservé.

ZERO produit phytosanitaire Gazon à pousse lente Végétaux à grande résistance et tolérance à la sécheresse



Les membres de la commission cimetière travaillent sur un projet d'embellissement et de végétalisation de ce dernier.

Les produits phytosanitaires sont interdits et les heures de travail pour le nettoyage augmentent chaque année. Il a été décidé dans un 1^{er} temps de végétaliser le canton 1 et l'allée Saint-Médard, en plantant de la pelouse et différentes plantes vivaces et couvre-sols. En fonction des résultats obtenus, les autres cantons seront eux aussi végétalisés. Cela se fera au fur et à mesure, nous comptons sur votre compréhension et votre aide pour que cet essai et les suivants se déroulent au mieux.

Merci de ne pas marcher sur les plantations et de respecter les lieux. Des panneaux d'informations comme celui ci-contre seront installés à différents endroits.



PORTAGE DE LIVRES à DOMICILE

Pour toutes les personnes qui ne peuvent malheureusement pas se déplacer, la bibliothèque de Pontfaverger-M vous propose un système de portage de livre ou comme l'appellent les CMJ "uberbook".

Le principe ?
Vous choisissez un ou plusieurs livre(s) en prenant contact avec Ingrid à la bibliothèque et des CMJ vous l'apportent à votre domicile gratuitement et avec le sourire sur un RDV fixé.

Bibliothèque
bibliothequepontfaverger@orange.fr
03 26 48 75 39



OOOO

Ouverture

le 02 Janvier 2024

1 Rue de Geoffroy
Parking Rue Pérard Noizet
Pontfaverger-Moronvilliers

franceservicespontfa@gmail.com

03.26.61.24.02

HORAIRES

MARDI : 08H30 - 12H00

MERCREDI : 08H30 - 12H00 14H00 - 18H30

JEUDI : 14H00 - 18H30

VENDREDI : 14H00 - 18H30

SAMEDI : 08H30 - 12H00



- Aides aux démarches: papiers et numériques
- Accès aux droits
- Espace numérique, connexion à internet
- Photocopies, scanner

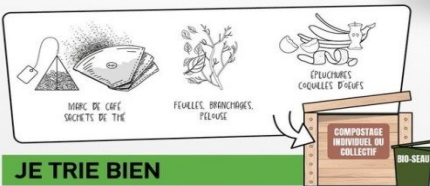
1^{ER} JANVIER 2024

LES BIODÉCHETS

SORTENT DE NOS POUBELLES

NOUS DONNER
UNE NOUVELLE VIE
C'EST AGIR
POUR LA PLANÈTE !

de déchets et de camions + d'engrais organiques



JE TRIE BIEN
POUR JETER MOINS

Le Grand Reims met à disposition un composteur pour les participants à un atelier gratuit d'initiation au compostage.

Inscription sur les ateliers compostage et jardinage au naturel (sur le site grandreims.fr) .

Sinon ils en vendent de différentes tailles à prix réduit.

Direction des déchets - 7 rue Robert Fulton, 51100 Reims
Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15.
Tél : 03 26 02 90 90